Département de la Vendée
Commune de Essarts en Bocage

n°Arrêté n° VOI613EEB02082022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté temporaire n°VOI613EEB02082022
Portant réglementation de la circulation

VC 6 LES DRILLIERES

Le Maire d'Essarts en Bocage,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-8, R.411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10
Vu l'arrêté n°AG292EEB260520 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Pierre MALLARD, maire délégué de la commune déléguée de Boulogne et adjoint au Maire,
Considérant que la vitesse élevée de certains conducteurs nécessite d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation par l'installation d'une écluse de manière temporaire, à compter du 02/09/2022 au 31/12/2022.

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 02/09/2022 et jusqu'au 31/12/2022, un rétrécissement de chaussée de type écluse double au LIEU-DIT LES DRILLIERES -DU N° 17 AU N°21 - VC 6 DE LA COLLE DU PETIT BOIREAU entraîne une modification des conditions de circulation.
Les véhicules venant de la VC 6 dans le sens la Colle / Les Drillères ont la priorité de passage sur les autres véhicules. La vitesse est limitée à 30 km/h.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques.

Article 3 : Monsieur le Maire délégué de Boulogne et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts en Bocage, le 02/09/2022

Pour le Maire,
Le Maire délégué de la Commune Déléguée de Boulogne

Jean-Pierre MALLARD

DIFFUSION:
Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
La Police Municipale
Service de Collecte des Ordures Ménagères
Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire
Le Maire d'Essarts en Bocage
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
Mairie déléguée de Boulogne

ANNEXES:
PLAN ECLUSES DOUBLE LES DRILLIERES
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Installation temporaire chicanes
les Drillieres – Boulogne – ESSARTS EN BOCAGE
Les Drillières
Vers le Petit Boireau
Les Drilli
Les Drillières
3000Ka
Magasin de luminaires
Les Drillières
Les Drillières
Les Drillières
Vers la chaunière et l'Ossière
Google